

# Stress et Gestion des Conflits en Expertise (formation présentielle)

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Assureurs
- Entreprises de BTP
- Promoteurs
- Huissiers

Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Ce stage porte sur l'appropriation de compétences relationnelles propres à des situations difficiles, comme le stress ou les conflits rencontrés par l'expert dans le cadre de ses missions.

**PROGRAMME****Le stress**

- Définition : la réaction de stress
- Les causes de stress
  - l'environnement
  - le quotidien
- Les aspects biologiques et psychologiques du stress
  - l'image de soi
  - l'influence sur la santé
  - la perception des événements
- Les techniques de gestion du stress
  - la relaxation quotidienne et en situation
  - l'organisation quotidienne et l'anticipation

**La gestion des conflits**

- Les fondamentaux de la gestion de conflits
  - l'interactivité et l'écoute active
  - l'empathie
- Le comportement en situation agressive
- L'arbitrage de conflits



- l'établissement d'un contact positif
- le rôle de l'arbitre
- la définition des rôles de chacun
- la détermination d'objectifs

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**

